

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication R A T R A C	Type HYDRO - TURBO	Fiche d'homologation N° CH 5671 16
--	--------------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

Constructeur	ROLEA AG - RATRAC Pistenfahrzeuge, Zürcherstrasse 51, 8620 Wetzikon		valable jusqu'au 31.12.78 bruit
Identification	"HYDRO-TURBO" sur la plaquette du constructeur "37" devant le No du châssis		
Plaquette constr.	à gauche, à l'avant, latéralement, sur le longeron, devant la cabine		
N° du châssis	à gauche, à l'avant, latéralement, sur le longeron, devant la cabine		
Ident. du moteur	"3700 Mk II" à gauche, latéralement, sur le bloc, plaquette rivée		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	37-014	Signes fixes dans code du type	HYDRO-TURBO / 37

Châssis			Moteur				
Nombre d'essieux	**)	Nombre de roues	**)	Marque	ALLIS-CHALMERS	Type	3700 Mk II
Direction	entraînement hydrostatique agissant sur les chenilles			Construction	en ligne (turbo)	Temps	h
Transmission	entraînement hydrostatique			Carburant	D	Position	avant
Nombre de vitesses	2	Entraînement	AR= sur chenilles	Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	6
Frein de service	entraînement hydrostatique			Alésage	108	Course	127
				Cylindrées : "	6977	CV-impôt	35,53
				Puissance en CV	200 SAE-net	à V/min	2400
Frein auxiliaire (***)	frein à ressort, hydraulique			Brût	83	dB/A. à V/min	2450
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Silencieux	-		
Ralentisseur	-			Mesure des gaz	Facharach 6/Bosch noircissement 3,8 à		
Contrôle 2 circ.	-			Déparasitage	-		

Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1 +)	Indic. vit.	-	Poids à vide	avec lane AV + rouleau AR		6000
Ceintures sécurité	-	Retroviseur	à gauche + à droite	Charge utile			
Cale	-	Attelage	AR= crochet	Poids total			6000
Antivol	-			Garantie fabr.			6500
Nombre de places	1	av.	centre	Dimens. pneus	5.50 - 12 C		(Variantes
			ar	Ply / bar	10 / 8,0		voir
				Charge	1300		remarques)
				pour V max	30		
Dimensions	int.	ext.		Garantie poids remorquable avec frein			
Longueur		6000	Empattements	Garantie poids remorquable sans frein			
Largeur	*	4240		Garantie poids de l'ensemble			
Hauteur		2500	Voie	Poids remorquable testé			
Porte à faux	lat.		av	Vitesse maximale selon le constructeur			20 km/h
	av	2100	ar	Vitesse maximale testée			17 km/h
	ar	900	Braquage				
			g				
Distance volant - vers l'avant du véhicule							
Largeur des chenilles	2 x 1650 mm						

Equipement	M	(E)
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	A	(E)
Feux de position	R-S1	(E)
Feux rouges		
Feux stop		
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.	1 lampe de travail	
Feu orange de danger	1/ CH 1 1260 07 (ecole); CH 1 1260 04 (verre)	
Essuie-glace	1/ balais	
Avertisseurs	1/ BOSCH O 320 123 012 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (vhc. spécial) *)	
Marque et type	R A T R A C HYDRO-TURBO	
Homologation N°	CH 5671 16	
Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs	
Places	total 1	avant
Poids à vide	6000	Carburant D
Charge utile		CV-impôt 35,53
Poids total	6000	Cylindrée 6977

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : largeur 4240 mm.
- ***) Nombre d'essieux + de roues : 5 essieux porteurs + 1 essieu tracteur
10 roues porteuses + 2 roues étoilées tractrices.
- ****) Frein auxiliaire : libération de secours hydraulique par servo-pompe commandé par interrupteur à bascule au tableau de bord; sur demande en plus, pompe à main hydraulique, démontable, comme deuxième libération de secours.
- *) Sortie de secours : fenêtre arrière; 1 marteau à droite dans la cabine.

A noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire;
- 137 - signalisation obligatoire ; jaune/noir aux extrémités des poutres de protection à l'avant et à l'arrière;
- 138 - protections obligatoires: poutres de protection sur toute la largeur des chenilles, à l'avant et à l'arrière, servant également de supports pour les feux;
- la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire.

Pour courses autres que la préparation des pistes:

- 137/138 - la lame niveleuse doit être équipée d'une protection marquée jaune/noir;
- 141 - le dispositif hydraulique doit être assuré mécaniquement;
- les feux doivent être placés à l'avant de la lame niveleuse;
- le rouleau, dans sa position haute, ne doit pas recouvrir les feux et le feu de danger.

W Melchsee-Frutt, 29.11.76/Val d'Illiez, 2.11.77

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Chariot de travail
(Véhicule spécial)

R A T R A C

HYDRO - TURBO

CH 5671 16

Fiche complémentaire I

Complément du 01.04.80 - Mi

Variante du moteur : marque ALLIS CHALMERS

Type/Identification : 670 I

Puissance : 153,5 kW à 2350 t/min

Mesure du bruit : 83 dB/A à 2350 t/min (à l'arrêt, à 7 m)

Insonorisation : le dessus du capot est insonorisé,
partie latérale droite avec matière absorbante.

Mesures de la fumée : Bacharach 9,0 / BOSCH noircissement 3,4 à 2232 t/min

Nombre de places : sur demande = 2

Nombre de portes : sur demande = 2

Remplace fiche complémentaire No I du 1.4.80
Insonorisation

7.5.80 - Mi